

**Soutien aux activités du Pôle
aménagement de la Maison en Alsace**

Rapport n° CP/2011/188

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport propose la mise en place d'un soutien au Pôle Aménagement de la Maison en Alsace (PAMA) au titre de ses actions en direction du marché des seniors, compte tenu des synergies avec la démarche TIC & Santé.

L'association « Pôle aménagement de la maison en Alsace » (PAMA) a pour objectif de fédérer 150 entreprises industrielles dédiées à l'aménagement du logement dans la région, de les mettre en relation avec d'autres acteurs de la filière et de stimuler le développement de l'innovation au sein de cette filière importante pour l'économie alsacienne. La feuille de route du Pôle comprend plusieurs objectifs:

- Donner à l'Alsace une visibilité internationale sur cette thématique
- Favoriser l'innovation et le transfert de technologies
- Accompagner les entreprises dans leur développement (accès aux nouveaux marchés, actions collectives, mutualisation ...)

Le pôle a fait du marché des seniors un de ses axes prioritaires de développement et initié un groupe de travail « Marché des seniors » pour impulser une dynamique régionale destinée à fédérer les entreprises alsaciennes, les inciter à innover pour concevoir, créer, fabriquer, tester et commercialiser des produits adaptés aux besoins émergents des seniors.

Compte tenu des synergies et des complémentarités entre les actions du Pôle et la démarche "TIC & santé – l'Innovation pour l'autonomie", il est proposé de soutenir les actions de l'association.

En effet, le volet « développement économique » et soutien à la création d'un cluster « e-maintenance à domicile » fait partie du volet 3 de la stratégie globale.

Ainsi, le Département pourra intervenir en 2011 au travers de :

- L'organisation d'une exposition, sur le thème de l'habitat adapté aux seniors. Cet événement combinerait les solutions développées par les entreprises du Pôle, et celles mises en œuvre par les lauréats de l'appel à projets du programme TIC & Santé du Conseil Général. Il pourrait se dérouler dans le hall d'exposition de l'hôtel du département et constituer ainsi l'exposition d'été.
- La déclinaison de l'exposition dans d'autres lieux, permettant ainsi une large diffusion des thématiques et objectifs des deux parties, ainsi qu'une préfiguration du réseau de démonstrateurs.

Des actions transversales (veille, animation d'actions collectives, etc.) ayant trait à ces thématiques de l'habitat adapté et du maintien à domicile pourraient également faire l'objet d'un soutien ultérieur. Un travail est en cours avec les services de la Région et l'Europe qui financent le PAMA par ailleurs, afin de s'assurer de la cohérence des soutiens apportés et de la mise en place d'une gouvernance commune.

Le coût global des deux actions précitées représente un budget de 120.000 €, comprenant notamment :

- La mise à disposition de matériel par les entreprises adhérentes au PAMA (Cuisines Schmitt, Salles de bains CEDAM, éclairage OSRAM, Steelcase, ...)
- Les prestations d'architecture d'intérieur et de décoration pour arriver à la mise en scène d'un véritable appartement témoin
- Des animations et des ateliers d'expérimentation pour avoir une démarche didactique à destination des visiteurs.

Le PAMA sollicite une prise en charge à hauteur de 63.000 € par le Département, somme à laquelle viendraient s'ajouter la mise à disposition du hall d'exposition et les actions de communication. Cette dépense serait le cas échéant supportée à parité par le budget communication du Département et celui de la démarche TIC & Santé au titre de son plan d'action global et de la préfiguration du centre de ressources.

La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, lors de sa réunion du 24 février 2011, s'est prononcée favorablement sur cette proposition. En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputables sur les lignes budgétaires ci-dessous.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
32145	011-611-91	45 000,00 €	44 650,00 €	31 500,00 €
15595	011-6238-023	861 500,00 €	521 109,80 €	31 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *Décide d'accorder une subvention de 63.000 euros à l'association « Pole Aménagement de la Maison en Alsace » au titre du soutien aux activités du pôle en lien avec le marché des seniors.*
- *Approuve la convention financière à intervenir entre le Pole Aménagement de la Maison en Alsace et le Département, établie selon le modèle annexé au règlement financier départemental*
- *Autorise le Président du Conseil Général à signer ladite convention.*

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL